L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 6 JANVIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

THÉATRE DE L'OPERA.

JEUDI SOIR, 6 JANVIER 1881.
[illegible] Soirée de [illegible]

AIDA

Grand opéra en 4 actes et 7 tableaux de Verdi.
[illegible] Décors par [illegible].
[illegible] par Augusto [illegible].
[illegible] par Croce,
[illegible] par Napoléon, Costumes par [illegible].

[illegible]	MM. TOURNIE
[illegible]	[illegible]
[illegible]	JOURDAN
[illegible]	HEITZMANN
Un Messager	[illegible]
AIDA	Mme AMBRE
Amneris	Mlle DEREPATO

Grand Ballet dans le 2me et le 3me tableaux.
La danse du [illegible] du petit nègre esclave
Les Ballets sont sous la direction de M. [illegible].

VENDREDI

RELACHE.

SAMEDI, 8 JANVIER 1881,

GRANDE MATINÉE

D'OPERA,

LA

Fille de Mme Angot.

Mlle Lange .... Mme AMBRÉ

A cette représentation, les porteurs de billets auront droit à une chance dans le tirage de montres en or et en argent.

SAMEDI SOIR, 8 JANVIER 1881.

LA JUIVE.

AVIS—La matinée commencera à 1½ heures précises. 6 janv—

GRUNEWALD HALL.

Dimanche, 9 janvier 1881.
Grand Concert
Par le Professeur italien
ERNESTO PACINI
Avec le bienveillant concours de deux artistes [illegible], MM. Joubert et D'Aquin.
Les portes s'ouvriront à midi, et le concert commencera à 1 p. m.

PROGRAMME

1. A. Fumagalli—La danse des Sylphes.
2. D'Hayn—Souvenir—Solo de Violon ...... E. Pacini
3. Gottschalk—Miserere du Trouvère ...... H. Joubert / E. Pacini

INTERMÈDE

4. A. Fumagalli—La Fille de l'Air ...... E. Pacini
5. Barcarolle
6. Légende. } Solos de Flute ...... D'Aquin
7. [illegible]—Venise et Naples ...... E. Pacini

Le grand piano carré dont on se servira à cette occasion est fourni par M. L. Grunewald.
6 jan—ca2

GRAND OPERA HOUSE.

Coin Canal et Dauphine.
MATINÉE ET SOIRÉE DU NOUVEL AN et DIMANCHE SOIR,
Dernière représentation [illegible] de la Comédie-Drame

100 FEMMES.

Par la Troupe Goodie-Hopper.

Pièce nouvelle dont chaque acte est rempli de scènes comiques et réelles sur le Grand Lac Salé, les caractères sont tirés des suivants de Joseph Smith.

Applaudi par le Peuple. — Approuvé par la Chaire. — Endossé par la Presse.

Scènes entièrement nouvelles. Costumes parfaits. Musique originale et grande mise en scène.
26 déc—

Association consolidée des Planteurs de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1881—L'élection annuelle de treize directeurs par les actionnaires, aura lieu au bureau de l'Association No 66 rue Toulouse, le LUNDI, 7 février 1881, de midi à 2 heures P. M.
4 jan—[illegible] JNO CALHOUN, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1881—Dans une réunion des Directeurs de cette Compagnie qui a eu lieu à cette date, un dividende de DEUX POUR CENT sur le capital a été déclaré sur les bénéfices nets des derniers quatre mois, payable aux actionnaires sur demande.
D. C. HARRISON, Secrétaire.
4 janv—[illegible]

Bureaux de la Carondelet Canal & Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, Nouvelle-Orléans, 25 décembre 1880—Conformément à la section huit de la charte de cette compagnie, l'élection annuelle pour neuf Directeurs devant servir pendant l'année courante, aura lieu aux bureaux de la compagnie, LUNDI, 17 janvier 1881, de 12 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
P. TISNÉ, Jr., Secrétaire.
26déc—26...29 janv.

Bureau de la Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1 janvier 1881—L'assemblée annuelle régulière des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, MARDI 11 janvier 1881, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, pour l'élection de cent directeurs devant servir pendant l'année suivante. Le livre des transferts sera fermé toute la semaine précédant l'élection.
V. VALLOIS, Secrétaire.
2 janv au 11.

AVIS—Bureau d'assurance de la Compagnie du Peuple de la Nlle-Orléans rue Carondelet No 16—Un dividende de CINQ pour cent sur les bénéfices nets de la compagnie pour les derniers six mois, sera payé aux actionnaires à partir de lundi prochain, 3 janvier 1881.
Par ordre du Bureau des directeurs.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1 janv—10t

Banque Nationale "Germania"—Nlle-Orléans, le 31 décembre 1880—A une réunion de la direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ pour cent, payable sur demande.
J. L. MERCIER, Caissier.
1 janv—7t

Banque du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 1 janvier 1881—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 10 du courant.
N. LANDRY, Caissier.
1 janv—5t.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin des rues Carondelet et Hurtaine—Nlle-Orléans, 30 déc. 1880.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, à laquelle il sera procédé à l'élection des Directeurs pour l'année suivante, aura lieu le LUNDI, 10 janvier 1881, de 10 heures du matin à midi.
V. RIVIÈRE, Secrétaire.
31 déc—31—jan 1,2,9

New Orleans Canal and Banking Company—Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1880—A une assemblée des Directeurs qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent payable sur demande.
J. B. MONTREUIL, Caissier pro tem.
28 dé—7t

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer New Orleans City, 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1880.—A une élection tenue le 20 du courant, à ce bureau, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis comme directeurs de la compagnie pour l'année 1881:

B. BISCOE,	DAVID JACKSON,
J. W. BURBRIDGE,	E. M. O'BRIEN,
ALBERT BALDWIN,	THOMAS SIMMS,
ADAM GIFFEN,	C. F. W. DANNERS,
H. GALLY,	JOS. A. WALKER,
E. W. TAYLOR,	FREDERICK WINTZ,
	RICH'D F. HARRISON.

25 déc—10t. Secrétaire pro tem.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1880.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue le 21 décembre, il a été déclaré un dividende de TROIS DOLLARS ET CINQUANTE CENTS par action, payable mardi 11 janvier 1881, à prendre sur les gains des six derniers mois.
Le livre des transferts d'actions sera fermé du 7 au 12 janvier.
V. VALLOIS, Secrétaire.
22 déc—au 15 janv

Bureaux de la New Orleans City R. R. Co.—No 124 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1880.—Un dividende de DEUX PIASTRES par action sera payé aux actionnaires de la compagnie le 1er janvier prochain. Les livres de transfert seront fermés à partir du 21 Décembre jusqu'au 10 Janvier.
Par ordre du Conseil de Direction.
R. F. HARRISON, Secrétaire pro tem.
21 déc—21au10jan

[illegible] National Bank of New Orleans, [illegible] 18 décembre 1880.—L'élection [illegible] Directeurs pour [illegible] de cette banque à le TROIS [illegible] de janvier 1881, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. E. JAMEAU, Caissier par intérim.
18 décem—20 j

Banque Nationale [illegible]—Nlle-Orléans, 11 décembre 1880.—L'élection annuelle de Directeurs pour l'année [illegible] aura lieu dans le local de la Banque, 106 rue du Canal, MARDI, 11 janvier 1881, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
14déc—1m

AVIS—Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Home de la Nouvelle-Orléans, aura lieu au Bureau de la Compagnie, No 27, rue du Camp, LUNDI 10 décembre 1880, de midi à deux heures, afin de voter sur [illegible] relativement à la charte [illegible] la direction.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
26 déc—1 mois

Bureau de la Commission de Liquidation de la Dette de [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] décembre 1880.—Avis aux porteurs d'obligations [illegible] de la ville [illegible] créanciers [illegible] contre la ville [illegible] pour cent d'intérêt et cinquante ans [illegible] l'échange [illegible] pour la liquidation de la dette [illegible] sont prêts à être livrés. Tous les porteurs d'obligations et créanciers [illegible] invités à échanger leurs titres pour les nouveaux [illegible] de la Dette.
J. R. OGLESBY, Président du Syndicat de la Dette.
3 déc—[illegible]

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

DE BIDWELL.

DERNIÈRE SEMAINE commençant DIMANCHE 2 janvier 1881, de la brillante et accomplie comédienne américaine

Miss FANNY DAVENPORT.

Dimanche 2 janvier 1881.	LONDON ASSURANCE AND OLIVER TWIST. Mlle Davenport paraîtra dans les deux pièces
Lundi et Mercredi [illegible]	LADY OF LYONS.
[illegible]	[illegible]
Mercredi et Jeudi, Vendredi, Samedi matinée	Scènes d'adieux de Mlle Davenport quand elle apparaîtra comme "Mabel Renfrew," dans sa création PIQUE.
Vendredi soir, 7 janvier 1881.	BÉNÉFICE D'ADIEU de Mlle Fannie Davenport

Dimanche, 9 janvier 1881—Première apparition [illegible] SURPRISE PARTY [illegible]
2janv—

Théâtre St. Charles de Bidwell.

Deuxième et dernière semaine de

LA GRANDE COMPAGNIE

D'Opéra Burlesque Anglais

DE LEAVITT,

Commençant DIMANCHE, 2 janvier 1881, avec le vivant [illegible] du dernier opéra à grand succès d'Offenbach,

LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR.

Mercredi, à midi, grande matinée.

Vendredi, 7 janvier, pour la première fois l'opéra burlesque intitulé

ORPHOUS,

Ecrit par Frank W. Green et John McArdle, deux auteurs anglais renommés.

Samedi à midi, DERNIÈRE MATINÉE BURLESQUE.

Dimanche, 9 janvier — Première apparition de Miss ANNIE PIXLEY dans la pièce américaine populaire M'LISS. 2 jan—

GRUNEWALD HALL,

Rue Baronne.

FOIRE

AU PROFIT DES

Orphelines de l'Asile des Sœurs Marianites de Ste-Croix, Troisième District.

Ouverture le 10 Janvier 1881. Clôture le 15.

Tous les jours, il y sera servi un lunch pour les enfants, les familles, les clubs et le public en général.

Un magnifique porte-voix de pompier mis en concours, sera décerné à celui des foremen des compagnies de pompiers de la ville qui recevra le plus grand nombre de votes. Le Gouverneur Wiltz, présentera le porte-voix à l'élu.

Le compte des votes aura lieu le dernier soir de la Foire, le 15 Janvier, à sept heures.

Le porte-voix est exposé au magasin de Griswold, ainsi qu'un livre pour recevoir les votes.
1er janv—

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—6m

Commission des réclamations franco-américaines.

AVIS

Aux Français qui ont des réclamations à faire valoir pour préjudices éprouvés pendant la guerre de Sécession aux Etats-Unis.

La Commission constituée conformément aux termes de la Convention du 15 Janvier 1880, se réunira officiellement à Washington, le 22 Décembre de cette année. C'est à cette date que commencera le délai de six mois, accordé aux réclamants par l'Article VIII de la Convention pour présenter leurs réclamations.

Les intéressés sont priés, en conséquence, d'envoyer sans délai au soussigné, à Washington, 1518 H Street, leurs requêtes avec les pièces justificatives à l'appui.

Un exemplaire du règlement, adopté par les Commissaires et contenant tous les détails de la procédure à suivre, sera adressé aux personnes qui en feront la demande au soussigné.

A. LANEN, Agent du Gouvernement de la République française, 1518 H Street, Washington.
11 décembre 1880. 15 déc—1mois.

Le plus vaste Assortiment

AU SUD DE NEW-YORK.

MOQUETTES, BRUXELLES, INGRAINS.

TOUS LES DERNIERS GENRES, AVEC ET SANS BORDURES.

Rideaux de Nottingham et Stores de fenêtres, articles de tapisserie en grande variété.

A. Brousseau's Son,

17 RUE DE CHARTRES.

Prix convenable à tout le monde.
10oct—

La Grande Fabrique de Chaussures du Sud, établie en 1875.

CETTE Fabrique, depuis sa fondation, a toujours eu à son emploi un fort personnel d'habiles cordonniers. C'est dû à l'énergie et à l'entreprise de M. JOHN HANSEN, propriétaire de l'établissement.

M. JOHN HANSEN signale à l'attention de ses nombreux clients et du public en général son magnifique assortiment de Bottes et Chaussures pour Hommes, femmes et enfants, et les invite à venir l'examiner avant d'acheter ailleurs.

JOHN HANSEN,
Fabrique de Chaussures du Sud,
33 et 35 rue du Canal,
29 sept—6m En face la Douane

AVIS.

GROCERIE et Magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., tenus par BISCONTEAU FRÈRES, à l'angle des rues Bayou et Broad, Nlle-Orléans, Le.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
18nov—1 an

MAGASIN D'ART

—DE—

LILIENTHAL

121 - RUE DU CANAL - 121

(Bâtisse Touro.)

PAR UN ÉLÉVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.

Je ferai les
Photographies les meilleures et des dernières genres
et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions
Plus raisonnables que jamais,
en égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas atteint. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
5 déc—6mois Propriétaire.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andirac Marie	Gaubet Jacques
Argut Hippolyte	Hockmann Pierre
Bernoudy J N	Jeancheux Simon
Beyrade Jean Baptiste—[Jeanne et Victor	Kesner Mme née Thérèse [Fürschmann
Bergan Jean	Lémeos Anthelmy
Bouilly Jacques	Lamalonière Eugène
Bubeste Jean	Lacoste Jean
Bernard Amédée	Martin Joséphine
Obste Louis	Majestre Pierre Martin
Dégon Ernest Edouard	Mérel Antoine
Dervaux Eugène	Milloc Albert
Duboscart [illegible]	Maillard Julien
[illegible]	Pricot Alexandre
Duseen Arsène Michel	[illegible] Claude Marie
[Alexandre	Ravel Jean-Baptiste Léon
Fontenean Louis Eugène	Rocques Jean Baptiste
Fils Julien	Sauquette Bernard
Fabre Joseph Félix	Sorbier Firmin
Gaudé née Monaque	Vergnes Emile
Grelot Dr	Wolfer Jean-Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, Le 31 décembre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS RAVEAU.
31 déc—

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,
Différentes dénominations, coupons et enregistrés, de $50 et au-dessus, constamment en mains, achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.
27avril—[illegible]

BOIS DE CHARPENTE

50,000 PIEDS, Seconde qualité, à $7 par mille pieds, délivrés.
J. L. NEVERS,
216 Julia street,
30 déc—1m,Nya New Basin.

DIVERS.

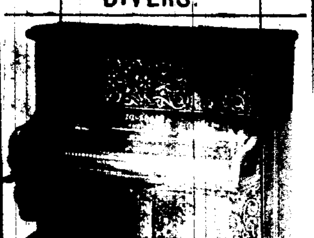

CHEZ

WERLEIN

135 - - RUE DU CANAL - - 135

SE TROUVENT LES

Meilleurs Cadeaux pour les Fêtes,

LES

PIANOS CHICKERING

LES

PIANOS MATHUSHEK

Ces PIANOS durables, d'un son par et large, se vendent plus que les autres sur ce marché, et sont les meilleurs qui se puissent avoir.

Orgues de salon, les plus récents Morceaux de Musique, Livres reliés, Boîtes, Reliures, Couvertures de Piano, Tabourets, Papitres et Instruments à Musique de tout genre, y compris Boîtes à musique, Accordéons, Harmonicas de bouche, vendus à très bas prix.

Vieux Pianos acceptés en paiement en partie de Pianos neufs. Un examen de mon stock compensera ceux qui sont intéressés à faire quelque achat.

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

24 déc—1m

Succursale du magasin de musique

—DE—

GRUNEWALD,

197 ....RUE DU CANAL.... 197

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et clients que tout mon stock de musique et d'instruments de musique a été

Transféré au No 197 de la rue Canal, entre Bourbon et Royale, Bâtisse Touro.

Rien n'a été omis dans l'installation intérieure de cet établissement pour faire de celui-ci un des plus attrayants et des plus convenables des Etats-Unis.

PIANOS.

Steinway & Son, Albert Weber,

Pleyel, Wolff & Co.,

W. Knabe & Cie., J. & C. Fischer,

Les premiers pianos et les orgues favorites du monde seront en vente à ce magasin.

Le gros de l'immense stock de pianos et d'orgues, cependant, sera à GRUNEWALD HALL, de 14 à 22 rue Baronne qui sera, comme par le passé, sous mon contrôle immédiat. J'ai chargé M. WILLIE GRUNEWALD de la direction de mon nouveau magasin, 127 rue du Canal.

Je continuerai de vendre des pianos et des orgues aux prix les plus raisonnables et aux conditions les plus faciles, et je n'ai rien négligé à l'avenir pour mériter la continuation du patronage qui m'a été si libéralement accordé dans le passé. En sollicitant la visite du public à mes deux établissements, j'ai l'honneur d'être très sincèrement,

LOUIS GRUNEWALD,
Grand magasin de musique
GRUNEWALD HALL,
De 14 à 22 rue BARONNE et BATISSE TOURO, 127 rue du CANAL.
4 déc—[illegible]

GRAND DEPOT DE TAPIS

ET DE

TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100

RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures	Toiles-cirées anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin, Drogueries françaises et anglaises, Boîtes toges et Jutes. Torrys, Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.	Axminster, Moquette et velours. Carpets, Bruxelles, et tapisserie de tapis Ingrain et 3 plis

Corniches et Corniches à tringles, dernière genre de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs	Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie

Articles de tous genre pour tapissiers.
21sept—6m

TAILLEURS.

A. F. WEBER,

LE TAILLEUR FASHIONABLE bien connu,

A transféré son magasin du No 134 de la rue du Canal au
No 153 de la rue de la Commune, entre St-Charles et Carondelet. 1er oct—3m.

A. GONTHIER,

Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse.

J'ANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des prix excessivement minimes.

Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.

Tout ouvrage garanti [illegible].
12 sept—3m A GONTHIER.

JOS. BRANDNER,

Marchand-Tailleur,

34 ......RUE BOURBON...... 34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
3déc—3m

BODLEY BROTHERS

ONT constamment le plus complet de wagons à coton, charrettes à canne à 2 et 4 mulets, charrettes à briques, charrettes pour fermes, charrettes à [illegible], petites charrettes de toutes dimensions, roues, jantes, brancards, colliers de charrette, matériaux pour voiture, [illegible] pour canne, moyeux. Nous appelons l'attention sur [illegible] sieux dorés, nos moyeux forgés à froid et tous les [illegible] entre destinées à une charrette et wagon, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.
[illegible]

E. J. HART & CO.,

IMPORTATEURS,

73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

En magasin et à livrer par Algiers et Nlle-Orléans, &c. &c.

100	caisses Moutarde de Dusseaux, [illegible]
500	Sardines à l'huile, [illegible]
200	Fruits assortis à l'eau-de-vie, Champignons de Paris, bon coix, [illegible] à l'eau-de-vie, [illegible]
200	barriques Vins fins, P. Glemens & Co., J. H. [illegible]
500	caisses Vins fins—Ch. Brue, Margaux, &c. Liqueurs T. Comard & Co—Chartreuse, Maraschino, Danziok &c. &c. [illegible] Lonarisaud, anse arbres [illegible] Cèpes, Petits pois [illegible] Thon à l'huile, Truffes [illegible] &c. &c.
100	[illegible]
500	[illegible]

[illegible]

Etat Semi-Annuel de Situation

DE LA

Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.

31 décembre 1880.

Prêts et escomptes		$1,200,761	00
Bons des E. U. 4 0/0		50,000	00
Autres bons et actions		282,741	70
Propriétés foncières		75,000	00
Autres valeurs actives au comptant		75,219	63
Fonds de rachat 5 0/0		2,250	00
Change américain et étranger	560,762 00		
Fonds courants	491,881 48		
Or	131,765 00		
Chèques sur les autres banques	287,394 40	1,480,884	00
		3,380,877	73

PASSIF.

Capital social		$625,000	00
Fonds de réserve		150,000	00
Circulation		45,000	00
Dividendes non payés		32,640	36
Profits nets des derniers six mois	91,929 17		
Autres profits non divisés	21,584 40		
	113,513 57		
En moins — Fonds de réserve	25,000 00		
Dixième du dividende semi-annuel	21,250 00	46,250 00	67,262 57
Dû aux déposants		2,310,039	12
Dû aux banques et banquiers		230,835	38
		3,380,877	73

J. E. JAMEAU,
1er jan—7t Faisant fonctions de Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

Factors & Traders,

37......RUE CARONDELET......37

Capital Payé $1,000,000

ED. A. PALFREY .... Président.
JOHN CHAFFE .... Vice-président.
THOS. F. WALKER .... Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux de tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jarey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken	J. J. Leeds,
J. E. Warren,	A. P. Jamis,
Sam'l. Friedlander,	A. M. Bickham,
R. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
B. F. Eshleman,	Wm. Cunningham,
Chas. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	A. T. Buckner.

5 sept—6m

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau: coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.
Actif provenant des incendies,

à l'exclusion du capital payé	$ 9,881,426 21
Capital payé	1,228,200 00
Total de l'actif	$11,109,626 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes réclamées	3,944,359 22
Excédant pour les porteurs de polices	$ 7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,429,799

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, outre sa vertu de garanties beaucoup supérieures par les fonds de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
Nlle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—6m.

Commercial Union Assurance Company of London.

Compagnie d'Assurance "UNION COMMERCIALE," de Londres.

NLLE-ORLEANS BUREAU;
188 rue Gravier, en face la Bourse au Coton.

Actif—Capital payé exclu	$7,318,702 55
Capital payé	1,750,000 00
Actif brut	$9,068,702 55
Passif, y compris réserve pour réassurance de vieux risques	4,778,295 51
Actif surplus	$4,290,407 04
Capital souscrit dont les responsables personnellement les actionnaires, mais pour le paiement duquel aucune demande n'a été faite	$11,250 00

Les assurances de tous genres contre l'incendie sont sollicitées et les risques acceptés aux taux courants. Les affaires sont promptement et libéralement réglées et par l'escompte n'est déduit des réclamations pour la perte des propriétés situées en ville.

Directeurs—Succursale des Etats-Unis

WILLIAM ALLEN BUTLER,
EUGENE DUTILH, [Prest Orient. Mut. Ins. Co.]
GEO. S. BOWDOIN, [Morgan, Bliss & Co].
S. VAN RENSSELAER CRUGER,
EDW'D S JAFFRAY, [E. S. Jaffray & Co].
JOHN T. TERRY, [Pres' Texas & N. O. R. R. Co].
DAVID A. WELLS.
A. A. WOODS, Agent-résident.
188 rue Gravier.
16 déc—1mDMaJ

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880,
CAPITAL EN ARGENT ... $400,000
Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN .... Président.
S. B. NEWMAN .... Vice-Président.
CHAS. E. RICE .... Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Joseph Bowling,	Victor Meyer,
S. Hernsheim,	Edward J. Gay,
Geo. W. Sentell,	A. Moulton,
P. B. Mortimer,	Wm. B. Conger,
Reuben G. Bush,	John M. Parker,
Edward Malle,	Gustave Martin,
A. H. Steward,	Henry L. Frank,
[illegible]	[illegible]
Charles E. Doleen,	[illegible]
Wm. C. Phelps,	Charles Newman,
Paul [illegible],	[illegible]
[illegible]	[illegible] Calder,
R. H. Adams,	Wm. R. Lyman.

27juin—1an V O

D. S. RAMELLI,

AU salon du "Red Cap" 56 rue St-Charles, [illegible] ses nombreux clients [illegible] local du "Red Cap", au PETIT [illegible] et ses espérant qu'ils voudront bien continuer de l'en honorer au [illegible] local où il ne débitera que des meilleurs vins, liqueurs, etc., des choix. Entrée latérale, 131 rue Gravier.
[illegible]

CHAMPAGNE!

Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co.,
[illegible] Ay.
DRY VERZENAY [illegible] Cab't,
[illegible]

A vendre par:

J. P. BOHART,
[illegible]
CHAS. SCHRADER,
[illegible]
T. LOUSTAUNAU,
[illegible]
[illegible]
Et par E. J. HART & CO.
[illegible] Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY,

Célestins, Hauterive, Grande Grille.

EAU DE FRIEDRICHSHALL;

A vendre par les Importateurs, les pharmaciens, [illegible]
E. J. HART & CO.,
[illegible] rue Tchoupitoulas.
3 avril—1an,D,Mar,V

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

Mardi, 11 JANVIER 1881.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE A.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 11 Janvier 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

- 9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les numéros [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700
- 9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les numéros [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800
- 9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les numéros [illegible] du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du 31 du MARDI, 11 Janvier 1881,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Bourgs, comtés, villes et villages du [illegible].

Excellentes garanties sont exigées et des [illegible] invariablement, [illegible] les demandes doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, au bureau, à la Nlle-Orléans.
Envoyez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

N. B.—Toutes les correspondances doivent être faites avec M. A. Dauphin comme ci-dessus. Tous nos billets portent la signature de [illegible] [illegible] offrant quelque autre [illegible] de la Compagnie, est un escroc.

OFFICIEL.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

QU'IL soit ouvert que, en vertu de la 44me section de l'acte No 136 de l'Assemblée Générale de cet Etat, approuvé le 10 avril 1880, nous LOUIS ALFRED WILTZ, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et OSCAR ARROYO, sous-secrétaire du dit Etat, sommes allés ce jour, aux bureaux de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat de la Louisiane, dans le but d'examiner et de comparer le montant des Timbres judiciaires actuellement en la possession de ces deux Officiers, avec celui des Timbres vendus, le produit de la vente et les débours faits du "Fonds des Dépenses judiciaires de la paroisse d'Orléans," conformément aux dispositions du dit acte; et, après examen et comparaison de ces montants, avons trouvé l'exposé suivant, que nous déclarons ici être exact, savoir:

Montant des Timbres judiciaires émis en vertu de la 40me section du dit acte, pour lequel le Gouverneur de l'Etat a contracté, et livré par l'honorable SAMUEL DOUGLAS McENERY, lieutenant-gouverneur et remplissant les fonctions de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, le 29me jour de juillet et le 2me jour d'août, 1880, à l'honorable ALLEN JUMEL, auditeur des comptes publics du dit Etat: sept cent dix mille dollars	$710,000 00
Montant des timbres judiciaires livrés par l'auditeur des comptes publics, le 29me jour de juillet 1880, à l'honorable E. A. Burke, Trésorier d'Etat dudit Etat, deux cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante dollars	$282,750 00
Montant des timbres judiciaires vendus jusqu'à cette date, par le Trésorier d'Etat, en vertu de la 42me section dudit acte, trente-deux mille cinquante-quatre dollars et quinze sous	32,054 15
Montant des timbres judiciaires en la possession du trésorier d'Etat à cette date, deux cent cinquante mille six cent-quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt cinq sous	250,695 85
Montant des timbres judiciaires en la possession de l'Auditeur des comptes publics, à cette date, quatre cent vingt-sept mille, sept cent cinquante dollars	427,750 00
Montant total des timbres judiciaires actuellement en la possession de l'Auditeur des comptes publics et du Trésorier d'Etat, six cent soixante-dix-huit mille, quatre cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-cinq sous	678,445 85

Et nous déclarons en outre que l'Auditeur des comptes publics a émis des mandats sur ce dit "Fonds des Dépenses Judiciaires" pour le paiement des sommes suivantes, et en faveur des personnes ci-après désignées, savoir:

M. John J. Finney, avocat de district, paroisse d'Orléans, pour les condamnations devant la Cour Criminelle de District, paroisse d'Orléans, mille-cent-soixante-quinze dollars	1175 00
M. James Buckley—pour fourniture de timbres particuliers pour la paroisse d'Orléans, en vertu d'un contrat avec le gouverneur de cet Etat, deux mille cent-quatre-vingt-quinze dollars et cinquante sous	2,195 50
M. James Buckley et autres, pour fournitures de bureau aux divers officiers judiciaires et autres de la paroisse d'Orléans, huit mille quatre cent-quatre-vingts dollars et dix-huit sous	8,480 18
Traitements d'officiers judiciaires et autres dans la paroisse d'Orléans, cinquante-un mille, six cent-dix-huit dollars et quatre-vingt dix sous	51,618 90
Montant total des mandats émis par l'Auditeur des comptes publics sur le "Fonds des Dépenses Judiciaires" de la paroisse d'Orléans jusqu'à cette date, soixante-trois mille neuf cent soixante-neuf dollars et cinquante-huit sous	63,969 58

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures officielles et fait apposer le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce trente-unième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt, et la cent-cinquième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
5 janv— Sous-Secrétaire d'Etat.

Henri Martinsmann vs. Lina Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1662—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent, situé et étant dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No un de l'îlet No quatre-vingt-onze (91), borné par les rues Nouveau St Bernard, Force, Nouvelle Orléans et Verte, le dit lot de terre mesurant trente-et-un pieds onze pouces et sept lignes de façade à la rue Nouveau St Bernard, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et de façade à la rue Force dont il forme le coin, et étant le même morceau de terre que le New Orleans Credit Foncier Association a acquis par achat de la dite Lina Brown, conformément à un acte passé pardevant G. Le Gardeur, notaire, le vingt-sixième jour de décembre 1872.

Étant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat de la New Orleans Credit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Le Gardeur, le 14 janvier 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant un montant suffisant pour satisfaire la réclamation du demandeur, c'est-à-dire la somme de $470 40/100 avec intérêt au taux de huit pour cent, à dater de l'échéance de chacun des [illegible] billets de neuf piastres et soixante sous [illegible] formant le montant de $470 40/100 et qui sont dûs respectivement de mois en mois, à partir du 14 jour de décembre 1876 au 14 jour de décembre 1880, et aussi les frais de procès et de la vente, les honoraires d'avocat de 5 pour cent sur le dit montant de $470 40/100 avec intérêt et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur devant assumer le paiement de vingt-cinq billets de neuf piastres et soixante sous, chacun datés Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1873 avec huit pour cent d'intérêt à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement, paraphé "ne varietur" par G. Le Gardeur, Jr, notaire, à l'ordre de et endossé par une Lina Brown et échéant respectivement 1-4 jour de chaque mois suivant de janvier 1881 jusqu'à janvier 1883 et se conformer à toutes les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, et daté Nouvelle Orléans, 14 janvier 1873 et devra payer le reste du prix d'adjudication, si reste il y a, comptant sur les lieux.

3° Et dans le cas où le prix de l'enchère sur la propriété, déduction faite des dits frais, cours et taxes serait moindre que le montant requis de la réclamation du demandeur avec intérêt comme il est spécifié plus haut et des billets devant être assumés comme ci-dessus, alors l'acquéreur devra payer la dite réclamation au comptant du demandeur et assumer les dits vingt-cinq billets en proportion du montant de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 jan.—4, 11, 18, 25, fév. 1, 5.

Louise Schuler vs. Henry Meier, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 5 février 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et les dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Casacalvo et Royale, Grands-Hommes ou Dauphine. Le sept et Polonia, lesquels lots se touchent les uns les autres, et mesurent, chacun, vingt sept pieds un pouce huit lignes et demi-tiers de face à la rue Casacalvo ou Royale sur une profondeur de cent cinq pieds. Le tout selon un plan annexé à un acte de séparation exécuté par-devant A. Dreyfus, notaire en cette ville, le 10 avril 1876, entre les héritiers de Henry Mallet et de Mme Catherine Kirchner sa femme, tous deux décédés. Ces deux lots sont les mêmes désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan de N. Vergnes, en date du 29 mars 1837, déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire, étant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de Mme Anna Müller, épouse de Anthony Frederick, par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 30 septembre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 janv.—4,11,18,25—1,5 fév

Bernard Lacaze vs Arthur Hauch et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1544.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, 29 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues Rochebiave, St Pierre et Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les numéros deux cent un, deux cent deux, cent soixante-quatorze et cent soixante-quinze, au plan américain, comme suit, à savoir:

Les lots Nos deux cent un et deux cent deux, mesurant chacun trente-sept pieds de face à la promenade Carondelet et ayant les profondeurs suivantes, à savoir, le lot No deux cent un, deux cent trente-sept pieds sept pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux cent et deux cent trente-sept pieds huit pouces et sept lignes de droit sur la ligne qui le divise du lot No deux cent deux, et les lots cent soixante-quatorze et cent soixante-quinze mesurant chacun trente-sept pieds de face à la rue St-Pierre, cent soixante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Arthur Hauch, la défenderesse, par achat de Jean Sauvage, par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 10 décembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29déc 29janv 4 11 18 25 29

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 2 janvier 1881.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Casper Bernard	Levasso Carmelo Ser
Fabre Bernard	Louis Mr
[illegible] M Rue	Labbruzzo Casimiro
[illegible] Gil Mlle	Pujol José
[illegible]	Picard Carlo Mr
[illegible] jardinier	Pierre, jardinier Mr
Ham F. B. & Co Mrs	Roger Jean Mr
Limongi Mr	Rohrmann Carl Mr

LISTE DES DAMES

Dufour Mme	
Genoree Pierval Vve Mme	
Lecarpentier Vve Mme	
Massip E Mme	

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

John Henderson jr., vs Mme Julia Bostick.

ANCIENNE CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,760—Maintenant transféré à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1856—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 8 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., situés dans le faubourg Livaudais, paroisse d'Orléans, dans cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, St-Denis et Dryades. Les dits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un certain plan dressé par H. Moellhausen, architecte, en date du 19 juin 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, notaire de cette paroisse, mais anciennement de la paroisse Jefferson. Le lot No un forme l'encoignure des rues St-Denis et Première, et mesure trente pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt-cinq pieds. Le lot No deux touche au lot No un et mesure trente pieds de face à la rue St Denis, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, entre lignes parallèles, le tout en pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 janv—13,20,27, fév 3,8

Wm T. Richards vs Mme Mary A. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1237.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin (anciennement White), Euterpe, Franklin (anciennement Benton) et Terpsichore, désigné par le numéro neuf sur un plan annexé à l'acte ci-dessous mentionné, passé en l'étude de W. J. Castell, en date du 11 décembre 1869, lequel lot forme le coin des rues Franklin et Terpsichore et mesure, conformément au dit plan, trente-deux pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur et de façade à la dite rue Terpsichore, le dit lot de terre étant composé de la totalité du lot numéro neuf et de cinq pouces du lot attenant numéro dix, les dits lots numéro neuf et dix, désignés comme tels suivant certain plan dressé par Joseph Pilié, le 20me jour de juillet 1840, et déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, un notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Acquis par le défendeur par achat de la veuve et des héritiers de Christopher Thomasson, décédé, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 11 décembre 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6jan—6,12,20,27—fév 3,8

Henry Hémont vs. Mme Olivia Hubert, épouse d'Ernest Hubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1334.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Tonti, Rocheblave et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros quatre et cinq de l'îlet No deux, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 23 mai 1848, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les lots sont adjacents les uns aux autres et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Esplanade, trente pieds onze pouces et une ligne de face au Chemin du Bayou, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 4, soixante-quatre pieds et un pouce sur la ligne près de la rue Tonti qui le sépare du lot No 3, et soixante-onze pieds quatre pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No cinq, et le lot No 5 soixante-onze pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 4 et soixante-dix-huit pieds deux pouces sur l'autre ligne près de la rue Rocheblave, étant la même propriété acquise par la dite Olivia Hubert, épouse d'Ernest Hubert, de Nicholas M Benachi, par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, en date du 18 septembre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 déc—16,23,30—jan 6,13,18

Andrew Schneider vs Mme L. Bopp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1553.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Terpsichore (anciennement Promenade Prytania), Melpomène, Prytania et Camp ou place Calliope, désignée par la lettre K sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 28 mars 1871, annexé pour référence à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, le dixième jour d'avril 1871, et mesure, selon le dit plan, quarante pieds deux pouces de face à la rue Terpsichore, sur la ligne du côté de la rue Prytania sur vingt-six pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles et forme une partie d'un lot en portion de terre désignée par le No 8 de l'îlet No 69 sur le plan original fait par B. Lafon, le 5 mai 1807, déposé en l'étude de H. T. Cairo, anciennement notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Hercules et Euterpe, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No quatre sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840 déposé en l'étude de Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Prytanée, Coliseum et Euterpe, la dite portion de terre est composée du lot No dix et d'une partie du lot No huit de l'îlet No soixante-sept sur le plan original du dit faubourg et mesure trente-deux pieds six pouces, au pied américain, et face à la dite rue Terpsichore sur une profondeur de cent trois pieds, au pied français, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23,30, 6,13,20,25 jan

Kaspar Auch vs J. F. Rohrbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 1er février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St. Charles, St. Joseph et Delord et le Tivoli Circle, désigné comme le lot numéro un, sur un plan de Zimple, annexé à un acte de W. Christy, anciennement notaire en cette ville, en date du 13 avril 1835 et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue du Camp, entre les rues St. Joseph et Delord, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes égales et parallèles.

Étant la même propriété acquise par le défendeur ci-dessus par achat de J. D. Weaver par acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 23 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—6,13,20,27 janv, 1 fév

Succession de J. B. Letorey, vs. Mme Marie A. Hazard, veuve Louis Cormier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1440—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 18 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant (au pied américain) à peu près vingt-un pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent neuf pieds; étant une partie du lot numéro douze adjacent au lot numéro onze. Ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages, un corps de logis, connue comme le numéro 378. Le lot de terre ci-dessus hypothéqué forme une partie d'une grande portion de terre qui a été acquise par le dit hypothécaire de Théodore Fruis, par acte passé pardevant Louis F. Cairo, notaire en cette ville, le premier jour de mai dix-huit cent quarante-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc.—16,23,30—jan 6,13,18

Philip Werlein vs. E. T. Meunier et épouse à A. D. Meunier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 141—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après désigné, SAMEDI, 15 janvier 1881, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un piano de la manufacture Chickering No 50,711, qui se trouve maintenant au magasin de musique et de pianos de P. Werlein, No 135 rue du Canal, dans le Second District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 janv -5, 11, 15.

The Aurora Valley Furniture Company vs James A. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 15 janvier 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St. Bernard, l'allée Rousseau et les rues O'Reilly et B. est, étant d'une forme triangulaire, désigné par le No 5 et mesurant 77 pieds sur l'Avenue St. Bernard et s'étendant dans le fond sur une pointe à l'allée Rousseau, par une ligne parallèle à la rue O'Reilly de 64 pieds, le tout plus ou moins, acte de vente pardevant John G. Eustis en date du 6 mars 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—22, 29, 5, 12, 15 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ACTIONS, SCRIPS, CERTIFICATS DE DEPOTS, COMPTES OUVERTS.

Dame Elmer Bader, administratrice vs. John W. Bahrman.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No 1,071—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 10 janvier 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, "Division B", en date du 23 décembre 1880, dans la cause ci-dessus—

1 action de la compagnie de Glace Windhausen.
25 actions de la Compagnie du Télégraphe National.
6 actions N. O. Jackson & G. N. R. R.
5 scrips de la compagnie d'assurance du Star.
30 actions de la compagnie de diffusion de Julius Roberts
1 certificat de dépôt de la Banque Mechanics & Traders pour un montant de $3,260.
Divers comptes ouverts—collectés en cour—de P. H. Lefondre, receveur, vs Seligman Hellman & Co., dans la cour civile, appel à la cour suprême.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 28 déc—3,7,10 jan

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		22,682 42
Risques de rivières		30,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		98,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$250,427 09

PERTES PAYÉES.

Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,203 37	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72—	121,627 72
Profits		$127,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 21
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	30,490 14
	$639,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR

13 juin—[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUD.

Capital payé $500,000

Extrait du vingt-quatrième état annuel pour 1879.

Montant des [illegible] encaissés, et escomptes et intérêt	$[illegible],273 8[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$258 791 79
Fonds de réserve	10,000 00
Dividends sur [illegible]	49 568 90—$[illegible],360 69
Profits nets	$9,912 1[illegible]

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comptant.

Actions, bons, prêts, billets à ordre, propriété foncière	$393,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection	187,571 44
	$580,728 51

Dividende payé sur actions, 1[illegible] pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées aux conditions libérales, au Bureau de la Compagnie, 82 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jno. G. Gaines,	Jesse S. Flower,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	Jules A. Blanc,
Henry Renshaw,	S. W. Taylor,
Scott McGehee,	H. Newman,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
S. Biscoe,	James I. Day,
D. Fatjo,	A. Baldwin,
Thos. Sturms,	T. L. Airey,
Charles Macready,	Emory Clapp,
R. K. Craig,	W. E. Seymour,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Boyd.

23 janv—1an.

PROCLAMATION

DU ROI DU CARNAVAL.

EDIT XLIV.

A TOUS PRÉSENTS, SALUT.

NOUS rappelant avec gratitude la reconnaissance spontanée accordée à notre autorité, et les fêtes brillantes organisées pour notre règne joyeux, nous nous adressons de nouveau à nos loyaux sujets de la Nlle-Orléans, la Cité-Reine du Sud, notre capitale bien aimée, et, afin que tout soit prêt pour notre arrivée, nous ordonnons que

LE MARDI-GRAS,

1er jour de mars 1881, connu comme notre grand jour de fête, à nous Rex, Roi du Carnaval, sera observé avec une pompe et un éclat inusités, et que tous ceux qui doivent allégeance à Notre-Majesté, s'appliqueront à en faire une époque de liesse pour nos fidèles sujets et tous les étrangers qui visiteront à ce moment notre Capitale-Royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Que toutes les voies de transport existant dans notre Royal Domaine promulguent immédiatement un tarif de prix réduit au profit de ceux de nos loyaux sujets qui désireront visiter ce jour-là notre Capitale-Royale.

II. Que, afin de témoigner leur loyauté à notre Très Auguste Personne et de l'honorer à l'occasion de notre entrée triomphale dans la Capitale, tous les loyaux sujets qui y résident devront se constituer en corps organisés et se rapporter promptement au Département de la Guerre, pour recevoir leurs instructions.

III. Que, pour reconnaître l'obéissance spontanée et implicite avec laquelle on accueillait nos ordres royaux, nos loyaux sujets sont affranchis de toute allégeance vis-à-vis de tout autre pouvoir, et que tous les édifices publics, et maisons d'affaires soient fermés.

IV. La renommée acquise à nos fêtes a répandu partout à l'étranger le désir d'assister aux brillantes solennités organisées à notre intention et de prendre part aux réjouissances du jour. Nous adressons donc à tous ceux qui résident hors de notre Royaume, protégé par notre royal étendard pourpre, vert et or, l'invitation cordiale de visiter notre brillante Capitale le jour de Mardi-Gras, nous leur promettons une cordiale bienvenue et cette Hospitalité généreuse qui distingue nos excellents sujets de la ville du Croissant.

V. Nous sommes heureux de savoir que notre peuple, dans tout l'Etat, a joui des bienfaits de la paix et de la santé, que les récoltes ont été abondantes; que toutes les branches de l'industrie et du commerce sont en voie de progrès. Nous espérons que la richesse et la puissance de ceux que nous aimons iront s'accroissant chaque année et leur permettront de célébrer avec encore plus d'éclat la visite annuelle que nous faisons à leur belle ville. DIEU SAUVE LE ROI.

Donné sous notre signature et notre sceau à notre Palais de l'Eléphant Blanc en notre ville de Samarcand, ce 10e jour d'octobre 1880, et le mille neuvième de notre Règne.

Par le Roi lui-même.

REX.

Témoin: BATHURST,
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nlle-Orléans, 20 octobre 1880.

Adresser toutes les communications officielles à BATHURST, Post Office Drawer 122, New Orléans La. 5 déc—10t tous les 3 jours.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOBY & O'CONNOR.

Habitations Sucrières à l'Encan, à un long Crédit.

Habitations en bon état de culture dans les Paroisses Ascension et St. Bernard.

Les Habitations Dugas, près Donaldsonville, et Florissant et Sébastopol, à la Terre-aux-Bœufs.

PAR HOBY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoby, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 12 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à l'encan, les habitations de valeur suivantes, à savoir:

L'habitation Dugas.

Une habitation sucrière dans la paroisse Ascension, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près à un mille au-dessous de Donaldsonville, et ayant 1300 arpents, 360 arpents cultivés, rez-de-chaussée et dépendances, 13 cabanes doubles, sucrerie en briques, avec un équipage complet, un moulin de 3½ pieds et autres machines au complet, 30 mulets, tous les instruments aratoires nécessaires pour faire une récolte de 250 boucauts. 100 arpents de souches de première année et de plants pour 100 arpents de plus.

La récolte sur cette habitation en 1880 a été de 264 boucauts de sucre; cette habitation comprend de deux morceaux de terre.

1° La terre défrichée mesure à peu près [illegible] arpents de face au fleuve Mississippi et [illegible] profondeur d'à peu près 57 arpents, entre lignes qui convergent et mesure à peu près 11 arpents de largeur dans le fond.

2° La terre du fond a à peu près 820 arpents de circonférence et est séparée du morceau de façade par un angle de terre de 3 arpents de profondeur, selon un plan déposé au bureau de l'encanteur, appartenant à A. Landry, mais sur laquelle terre l'habitation a le droit de chemin et de drainage.

Il y a aussi un canal sur la ligne inférieure de l'habitation qui offre une communication pour les eaux entre les deux dits morceaux de terre, lequel canal a le même droit de chemin et de drainage.

Adjacent à l'habitation Dugas, il y a un morceau de terre, loué à bail au propriétaire actuel de l'habitation Dugas pour les années 1881 et 1882, à raison de $1000 par an, lequel bail peut être prolongé. toutes les obligations du dit bail seront assumées par l'acquéreur de la dite habitation Dugas à cette vente. Une partie de la récolte de l'année 1880 a été faite sur cette terre.

L'habitation Florissant.

Une habitation sucrière dans la paroisse St. Bernard, sur le Bayou Terre-aux-Bœufs, à environ 12 milles du fleuve Mississippi, près Proctorville, ayant 1500 arpents de terre, 450 arpents en culture, avec résidence et 12 cabanes doubles, sucrerie en bois, un moulin de 6 pieds avec appareils au complet pour équipage. 28 mulets et instruments aratoires suffisant pour 150 boucauts de sucre. Il y a sur cette habitation 90 arpents de souches de première année et du plant suffisant pour planter 120 arpents.

La récolte sur cette habitation en 1880 a été de 158 boucauts de sucre.

L'habitation Sébastopol.

Une habitation sucrière dans la paroisse St. Bernard, sur le bayou Terre aux Bœufs, à deux milles du fleuve Mississippi, et ayant 800 arpents de terre, 350 qui sont défrichés; une résidence, 7 cabanes doubles, la sucrerie ayant récemment brûlé, les machines sont tant soit peu en mauvais état, le moulin a 5 pieds sur 4½ pieds.

Termes et conditions de la vente.—Pour l'habitation Sébastopol un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les habitations Dugas et Florissant un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec privilège de vendeur. toutes les portions à crédit devant porter 8 p% d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, avec toute les autres clauses de garantie comprenant l'assurance des améliorations et le transfert des polices aux acquéreurs. Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Edgar Grima, notaire.
1er janv—à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Liberté, et coin des rues Howard et Erato, et Propriété à Osyka, Miss.

John G. Bardales vs. Mme Margaret Fitzsimmons et Als.—No 221—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOBY et O'CONNOR—NICHOLAS J. HOBY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 6 janvier 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus le 19 novembre 1880, et signé le 24 novembre 1880, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes décrites, à savoir—

1° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Common, Liberté et Franklin, désignés comme les lots Nos 1 et 2, et mesurant [illegible] sous, le lot No 1, formant le coin des rues Gravier et Liberté a 16 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, sur 77 pieds [illegible] pouces de profondeur sur la façade à la rue Liberté et 78 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée de côté et 27 pieds 10 pouces de largeur dans le fond. Le lot No 2, adjacent à celui ci dessus décrit, mesure 22 pieds de face à la rue Gravier sur 76 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur. Ces deux lots donnent sur une allée commune dans le fond qui mène à la rue Liberté ou de la rue Franklin à la rue Liberté. Les améliorations comprennent des vieilles maisons en bois.

2° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Howard et Liberté, désignés comme les lots Nos 1, 2, 3, 4 et se touchant et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Erato et formant le coin des rues Howard et Erato. Les améliorations comprennent une rangée de bâtisses en bois à un étage.

3° Un lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout dans le ville de Osyka, Etat du Mississippi, et désigné sur le premier plan de cette ville, comme lot No 3 de l'îlet entre No 2.

Conditions de la vente. Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant William J. Castell, notaire.
déc—5 11 18 25 jan 1 3 6

ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

For the Year Ending on the Thirty first of December 1879

Fire premiums	$[illegible]7,342 [illegible]	
Marine	59,646 6[illegible]	
Inland	[illegible]	—$383,549 46
Less—		
Premiums on risks not terminated	75 243 [illegible]	
Return premiums	33,626 66	
Reinsurance	11,789 24	—$120,653 24
Net earned premiums		$262,896 12
Add—		
Received for interest salvages and rents		31,664 88
Income		$294,561 00
Deduct—		
Fire losses $72,598 84		
Marine 28,895 26		
Inland 15,316 12	—$116,810 2[illegible]	
Rebate and commissions	41,420 46	
Charitable donations	1,053 46	
State and city taxes and licenses	8,328 01	
Board of Underwriters Babrock and Salvage corps	6,978 [illegible]	
Gross expenses, house office & agencies	[illegible]78—	208,583 94
Gross profit		$85,977 06
Deduct—		
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consols, other assets and July dividend	222,900 41	
Reserved for unadjusted losses	10,000 00	
Dividend December 31, 1879	25,000 00	
Surplus	16,716 65	[illegible]6,677 06

The company has the following assets:

Cash in bank	$106,365 42
U. S. bonds	103,000 00
Real estate, lowest valuation	122,168 36
Notes secured by first mortgage on city properties	97,444 56
Notes secured by pledges of available securities	55,100 00
Notes for premiums	17,470 50
N. O., J. and G. N. R. R. first mortgage bonds	22,500 00
500 Shares Waterworks Co. at $37 76	18,880 00
New Orleans Waterworks first mortgage bonds	10,000 00
Banks, insurance, Louisiana Ice Co, and other stocks, present market value	[illegible]
Premiums in course of collection	36,301 56
Due by agents	1,975 97—$652,836 58

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	95,242 44
Unclaimed dividends	6,878 49
Reserved for unadjusted losses	10,000 [illegible]
Dividends of December, 1879	25,000 00
Surplus	16,716 65—$652,836 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880.
THEO. BUISSON, Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market value, do hereby certify that after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

New Orleans, January 10, 1880.
J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. BELL,	A. SCHREIBER,
PIERRE POUTZ,	ANT. CARRIERE,
CHAS. J. LEEDS,	CHAS. E. SCHMIDT,
G. T. DUGAZON,	JULES ALDIGE,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
H. GALLY,	J. TUYES.

Jan 11[illegible]